

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 27

Contre :

Abstentions : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'HÉRIC**  
**Séance du 03 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

**ABSENT EXCUSÉ** : NÉANT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : JN RAGOT

### **OBJET : 2023-11 SUBVENTION CCAS – ANNÉE 2023**

Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, propose au Conseil de reconduire pour l'exercice 2023 la subvention communale au CCAS, soit 25 000 €, pour permettre de maintenir les actions en direction des aînés, des personnes isolées et des familles les plus défavorisées.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **par 27 voix Pour et 2 Abstentions** :

**APPROUVE** le versement, pour l'année 2023, d'une subvention de 25 000,00 € au profit du CCAS.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Noël RAGOT



POUR EXTRAIT CONFORME  
A HÉRIC, le 03 avril 2023  
Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécourts citoyens accessible à partir du site [www.telercourts.fr](http://www.telercourts.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-11 SUBVENTION CCAS 2023

---

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 13/04/2023

---

Numéro de l'acte : 20230413-17 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-17-DE

---

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.3. subventions accordées aux établissements et organismes publics (OPH, CCAS, CIAS, EPCC...)